

TERRASSE Surélevée

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
Cerfa téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

- Plan de masse à l'échelle avec implantation de la terrasse
- Plan des façades avant travaux
- Plan des façades après travaux
- Photos en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Descriptif des travaux en précisant les matériaux et les teintes utilisés
- Insertion paysagère du projet (sur photo)

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.
(distance – hauteur à respecter par rapport aux limites séparatives, par rapport aux voies)

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information